

pas satisfaits d'une pension de 50 p. 100 et qu'ils veulent prouver, par exemple, que le service militaire les a vieillies prématurément ou que les privations endurées en captivité sont la cause de leur insuffisance cardiaque. Il serait difficile de prouver que ce n'est pas le cas et nous inviterons les anciens combattants à venir présenter leurs revendications.

Monsieur l'Orateur, je constate qu'il y a d'autres députés qui veulent prendre part au débat. Je remercie le président de m'avoir permis de m'écarter pour un moment de l'aspect monétaire de ce bill. Je remercie la Chambre de son attention.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je veux dire seulement quelques mots sur le bill C-208, intitulé «Loi modifiant la Loi sur les pensions, la Loi sur les allocations aux anciens combattants, la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) et la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants de façon à prévoir l'ajustement annuel des pensions et allocations payables sous leur régime».

En effet, monsieur l'Orateur, je veux seulement dire que depuis de nombreuses années nous avons réclamé, sous l'administration précédente comme sous l'administration actuelle, des meilleurs traitements à l'égard des anciens combattants des deux dernières grandes guerres.

Nous savons que les anciens combattants n'ont pas reçu du gouvernement l'attention qu'ils méritaient. Et depuis de nombreuses années, un de nos collègues, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), se débat en vue d'améliorer le sort des anciens combattants et de tous ceux qui touchent des pensions fixes.

Alors que l'indice du coût de la vie a augmenté considérablement depuis quelques années, ces pensions sont demeurées stationnaires. Or, le bill C-208 prévoit l'ajustement des pensions selon l'indice du coût de la vie, et cela est rétroactif au 1^{er} janvier 1972. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet de loi qui, encore qu'imparfait, accordera quand même une attention plus spéciale aux anciens combattants, parce que tous les députés ont reçu des instances d'anciens combattants qui se plaignaient de ne pas toucher les pensions nécessaires, lesquelles ne constituent pas un privilège mais un droit.

On avait promis aux anciens combattants qu'une fois revenus dans leur pays, ils ne connaîtraient plus de misère ou de dépression, ni de problèmes comme ceux qu'on avait connus pendant la crise économique. Or, on en était pratiquement rendu à une crise économique avec le genre de pensions qui étaient versées aux anciens combattants.

J'espère que les augmentations de ces pensions aideront considérablement les anciens combattants et leurs familles. D'ailleurs, le projet de loi tient compte de l'éducation des enfants et des veuves des anciens combattants.

Monsieur l'Orateur, nous croyions que cette loi serait incluse dans le programme préconisé depuis fort longtemps par les créditistes. Tous ces bills relatifs aux pensions—sécurité de la vieillesse, anciens combattants, mères nécessiteuses, etc.—auraient été inclus dans un programme global appliqué à l'ensemble du Canada avec l'assentiment des provinces.

• (2030)

Je ne vois pas très bien une province qui se serait opposée à ce que le gouvernement fédéral propose un régime d'ensemble en vertu duquel tous les Canadiens,

anciens combattants et autres, auraient été traités équitablement.

A tout événement, monsieur l'Orateur, nous sommes heureux que ce projet de loi soit présenté. Nous avons demandé à maintes reprises, comme je le disais tantôt, d'accorder aux anciens combattants de meilleures pensions pour eux et leurs familles, de leur favoriser l'accession à la propriété, de les aider, par exemple, à construire leur maison, à devenir plus facilement propriétaires de terres s'ils veulent s'y établir, de façon à leur prouver que nous tenons compte du fait qu'ils se sont donnés totalement pour protéger leur pays, le Canada.

Nous sommes donc très heureux que le gouvernement ait pensé aux anciens combattants et à leurs familles. Nous souscrivons à l'augmentation des pensions des anciens combattants.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, je voudrais, moi aussi, dire un mot du bill actuellement à l'étude.

Comme je l'ai dit le soir de la présentation du budget, alors qu'on a fait allusion à une mesure tendant à augmenter la pension de sécurité de la vieillesse et les pensions versées aux anciens combattants, il y a trois ans que l'opposition officielle réclame l'augmentation des pensions des personnes âgées et des anciens combattants.

Lorsque je parle de l'opposition officielle, je pense que je serais injuste en ne soulignant pas les efforts que mes collègues, les députés créditistes du Québec ont faits depuis trois ans, alors que nous avons demandé une augmentation substantielle de la pension de sécurité de la vieillesse, afin que ladite pension puisse refléter la hausse du coût de la vie.

Comme le disait tout à l'heure mon préopinant, les personnes âgées, chez nous, sont les pionniers, ceux qui ont bâti le pays, des gens qui, par leurs efforts, leur énergie et leur travail, ont construit la société dans laquelle nous vivons présentement.

A mon avis, il est injuste, pour le gouvernement, de profiter d'une situation électorale pour dire aux personnes âgées: Enfin, nous pensons à vous, et nous vous votons une augmentation de pension substantielle—et bien substantielle—de \$2.88 par mois.

Nous savons également que le système établira une certaine sélectivité. Cela signifie que ce ne seront pas toutes les personnes âgées qui vont recevoir cette augmentation de \$2.88 par mois, mais seulement celles que l'«Establishment» et les fonctionnaires auront sélectionnées au moyen de critères établis par décrets et règlements du cabinet.

Monsieur le président, il est évident que nous sommes en faveur de l'augmentation des pensions pour les personnes âgées et les anciens combattants. Mais je voudrais profiter de cette circonstance pour soulever le voile sur un conflit qui existe présentement entre le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa. Tout le monde sait que nous vivons présentement, au Québec, une situation extrêmement difficile, laquelle n'a pas été créée par le gouvernement fédéral. A titre de Québécois, je ne puis ne pas tenir compte de la sortie faite par le premier ministre du Québec contre le gouvernement fédéral, dimanche dernier, à la télévision.

On a prétendu, monsieur le président—et le très honorable premier ministre (M. Trudeau) l'a dit cet après-midi—qu'il n'existait pas de différend entre le Québec et le gouvernement fédéral, relativement à la sécurité du